

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 JUILLET 2020

(huis clos – crise sanitaire)

L'an deux mille vingt, le 02 du mois de juillet, le conseil municipal de Deyme étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Eric BORRA, Maire ;

Étaient présents : Eric BORRA Maire, G.PERINO, CH.MICHAUD, N.GARDELLE, A.BATLLE, , A.SENTENAC, C.DAUDET, CH.GRISEZ, A.CARRIERE, C.COLOMBO, A.AIROLA, C.SCHNEIDER, JC RIOU

Procurations ; R.CALLEJA à BATLLE, M.BOUSQUET à G.PERINO

Absents excusés :

Absents non excusés :

Conseillers municipaux : 15	En exercice : 15	Présents : 13	Votants : 15
-----------------------------	------------------	---------------	--------------

Début de la séance : 20h00

ORDRE DU JOUR :

N°1 VOTE DES TAUX 2020

N°2 AUGMENTATION PRIX REPAS SCOLAIRE ET GARDERIE

N°3 REPRESENTANTS COMMISSION CAO

N°4 REPRESENTANTS COMMISSION CCID

N°5 REPRESENTANTS ASSOCIATION CANAL DES 2 MERS

N° 6 PRIME EXCEPTIONNELLE COVID19

N° 7 DELEGUES AU CONSEIL SYNDICAL DU SIVURS

N°8 DESIGNATION DELEGUES AU SMHGE

A/ Election du secrétaire de séance : (Nom du secrétaire) COLOMBO Céline

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 13	
----------------	------------	-----------	--

B/ Approbation de la mise en place du conseil et vote des élections en date du 11 juin 2020

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 13	Approuvé
----------------	------------	-----------	----------

N°1 VOTE DES TAUX 2020 ETAT 1259

Il y a lieu de voter les taux pour l'année 2020 des taxes locales directes à savoir pour 2020 la taxe foncière Bâti et non bâti.

Pour mémoire les taux 2019 TF **10.37** et TFNB **63.66**

Le Maire propose au conseil de passer les taux pour l'année 2020 à : TF **11.20** et TFNB **67.48**

En ce qui concerne la taxe foncière pour le taux proposé pour 2020 à 11.20, le résultat du vote est le suivant :

Abstention = 0	Contre = 4 Riou, Schneider, Airola, Grisez	Pour = 11	Approuvé
----------------	--	-----------	----------

Pour le vote de la taxe foncière Non Bâti pour 2020 à 67.48, le résultat du vote est le suivant :

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 15	Approuvé
----------------	------------	-----------	----------

N°2 AUGMENTATION PRIX REPAS CANTINE SCOLAIRE ET GARDERIE

Notre prestataire de repas cantine scolaire, CRM, augmente ses prix pour la rentrée de septembre 2020 de 1.82 %. Afin de suivre l'augmentation des prix, il y a lieu de délibérer sur les prix à pratiquer pour la collectivité. Après avoir discuté avec le conseil municipal la nouvelle grille sera donc comme suit à compter de septembre 2020 :

TARIFS APS 2020-2021

QF	Taux Horaire	Taux Horaire	Tarifs Sequence	Tarifs Sequence	Tarifs Sequence
	2019-2020	2020-2021	MATIN 1H50	MIDI 2H00	SOIR 2H25
0-500	0,43	0,45	0,68	0,9	1,01
501-800	0,45	0,47	0,70	0,94	1,05
801-1200	0,47	0,49	0,74	0,98	1,1
1201-1400	0,51	0,53	0,80	1,06	1,19
1401-1600	0,53	0,55	0,83	1,1	1,24
1601-1800	0,55	0,57	0,86	1,14	1,28
1801 et plus	0,57	0,59	0,89	1,18	1,33

QF	Tarifs Repas	Tarifs Repas
	2019-2020	2020-2021
0-500	1,71	1,75
501-800	2,85	2,20
801-1200	3,4	2,60
1201-1400	3,52	3,00
1401-1600	3,62	3,40
1601-1800	3,72	3,80
1801 et plus	3,83	4,20

Abstention = 2 Sentenac Daudet	Contre = 3 Riou Schneider Airola	Pour = 10	Approuvé
-----------------------------------	-------------------------------------	-----------	----------

N°3 REPRESENTANTS A LA COMMISSION CAO

Il y lieu de délibérer pour constituer une commission pour les futurs marchés publics.

La commission d'appels d'offres se compose de titulaires et de suppléants.

Le Maire propose au conseil de délibérer sur 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

NOMS TITULAIRES : M. BOUSQUET, Ch. MICHAUD, A. BATLLE

NOMS SUPPLEANTS : N. GARDELLE, A. SENTENAC, C. SCHNEIDER

Abstention =	Contre = 0	Pour = 15	Approuvé
--------------	------------	-----------	----------

N°4 REPRESENTANTS COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS CCID

Conformément à l'article 1650 du code général des impôts, il y a lieu de délibérer pour constituer une commission pour les impôts directs. La CCID est composée de 7 membres dont le **MAIRE est PRESIDENT** membre de droit, ainsi que 6 commissaires.

La liste doit comporter 24 noms au total, soit 12 pour les titulaires et 12 pour les suppléants, pour les communes inférieures à 2 000 habitants.

La durée du mandat est la même que celle du mandat du conseil municipal. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale, elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Le conseil municipal décide de proposer les noms ci-dessous :

PERINO GISELE, MICHAUD CHRISTIAN, GARDELLE NADINE, BOUSQUET MICHEL, SENTENAC AURELIE, BATLLE ALAIN, DAUDET CORALIE, CALLEJA RICHARD, GRISEZ CHRISTELLE, CARRIERE ALEXIS, COLOMBO CELINE, SCHNEIDER CECILE, RIOU JEAN-CLAUDE, AIROLA ALAIN.

FUMERON EMILIE, JEAN-MICHEL BOUZAROU, JEANNE BATLLE, XAVIER LEVY, CORINNE BOUSQUET, NADEGE GESTA, ANDRE GARDELLE, CYRIL SENTENAC, FLORIANE FERRER, MONIQUE BORRA

Un tableau est dressé et envoyé à l'administrateur général des finances publiques qui désignera les 6 commissaires titulaires ainsi que les 6 commissaires suppléants.

Abstention =	Contre =	Pour = 15	Approuvé
--------------	----------	-----------	----------

N°5 REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CANAL DES 2 MERS

Il y lieu de délibérer pour avoir 1 représentant TITULAIRE et un SUPPLEANT afin de représenter la commune au CANAL DES 2 MERS lors de réunions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les deux personnes ci-dessous :

NOM TITULAIRE **Christian MICHAUD**

NOM SUPPLEANT **Alain BATLLE**

Abstention = 0	Contre = 0	Pour =15	Approuvé
----------------	------------	----------	----------

N°6 PRIME EXCEPTIONNELLE COVID19

Une prime exceptionnelle est attribuée aux agents de la FPT qui ont continué d'assurer le service public, que ce soit en présentiel ou en télétravail. Prime défiscalisée à hauteur de 1000 €. La commune de Deyme a toujours assurée un accueil physique, téléphonique ou mail pour la continuité du service. Le personnel technique est venu travailler également et ce sans qu'un seul agent ne pose une ASA (autorisation spéciale d'absence). La Mairie est restée ouverte et tous les services assurés.

Une délibération de principe est à prendre afin d'attribuer la prime par arrêté municipal individuel aux agents entrant dans les critères.

La commune décide de verser sur le salaire de juillet la prime exceptionnelle comme suit :

300 € pour les agents ayant travaillés en présentiel et ou télétravail plus de 20 jours

150 € pour les agents ayant travaillés en présentiel et ou télétravail plus de 10 jours

70 € pour les agents ayant travaillés en présentiel et ou télétravail l'équivalent de 5 jours minimum.

Abstention = 1 Daudet	Contre = 0	Pour = 14	Approuvé
-----------------------	------------	-----------	-----------------

N°7 DESIGNATION DES DELEGUES AU CONSEIL SYNDICAL DU SIVURS

Afin de finaliser les opérations de dissolution du SIVURS, un vote du budget 2020 est nécessaire. Il faut donc constituer un nouveau conseil syndical suite aux élections municipales. Chaque commune doit désigner un délégué Titulaire et un délégué suppléant qui siègera au Sivurs et ce jusqu'à la dissolution.

Un liquidateur a été désigné afin de finaliser les opérations de dissolution du SIVURS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les deux personnes ci-dessous :

Titulaire PERINO Gisèle

Suppléant BORRA Eric

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 15	Approuvé
----------------	------------	-----------	-----------------

N°8 DESIGNATION DES DELEGUES AU SMHGE

La commune de Deyme adhère au Syndicat mixte haute Garonne environnement. Une participation est à payer chaque année à hauteur de 0.05€ par habitant pour les communes dont la population municipale est supérieure à 500 habitants.

Après le renouvellement des conseillers municipaux suite aux élections municipales, il y a lieu de désigner un délégué TITULAIRE et un délégué SUPPLEANT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les deux personnes ci-dessous :

Alain BATLLE titulaire

Michel BOUSQUET suppléant

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 15	Approuvé
----------------	------------	-----------	-----------------

Fin de séance : 20H50

Questions diverses : NEANT